tableau de bord du vétérinaire chef d'entreprise

Indices et repères économiques

- Évolution de l'activité canine (source : Panelvet) :

• mensuelle (décembre 2015 par rapport à décembre 2014) : + 4,4 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps,

• sur un an (janvier 2015 - décembre 2015) : + 2,0 % du chiffre d'affaires par vétérinaire équivalent plein temps.

- Évolution du marché des produits de santé animale* (source : AIEMV*) :

• trimestrielle : **- 8,72 %** au 3e trimestre 2015 par rapport au 3e trimestre 2014 (petfood compris) et + 3,86 % pour le petfood seul ; cette évolution était de **- 4,54 %** au 2e trimestre 2015 (+ 2,83 % pour le petfood seul) et de **- 2,67 %** au 1er trimestre 2015 (+ 2,25 % pour le petfood seul) ;

• sur un an : + 6,98 % en 2014 par rapport à 2013 (= marché total ; pour le marché hors petfood : + 7,58 % ; pour le petfood seul : + 3,44 %) ; après + 1,16 % en 2013 par rapport à 2012, + 4,13 % en 2012 par rapport à 2011 et + 6,39 % en 2011 par rapport à 2010.

- Inflation (ensemble des ménages hors tabac, source : Insee) : + 0,2 % en décembre 2015 ; + 0,2 % sur les douze derniers mois (janvier 2015 à décembre 2015).

- Valeur de l'AMV :** le montant de l'AMV (valeur utilisée par l'État pour la rémunération des vétérinaires mandatés) pour 2016 est, pour le moment, inchangé depuis 2013, soit 13,85 euros hors taxe.

- Indice ordinal :14,15 pour 2016, contre 14,14 en 2015 (soit une augmentation de 0,07 %) ; son évolution est fonction de l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac, base 100 en 1998, entre août et août) ; il sert à déterminer le montant de la cotisation ordinale.

Emploi salarié

- Valeur du point pour la rémunération du personnel auxiliaire et vétérinaire : 14,65 euros au 1er janvier 2016 (au lieu de 14,55 euros en 2015, soit une augmentation de 0,69 %) (grilles des salaires disponibles sur le site www.snvel.fr).

- Valeur du Smic : 9,67 euros/h ou 1 466,62 euros/mois au 1er janvier 2016 (au lieu de 9,61 euros/h ou 1 457,52 euros/mois en 2015, soit une revalorisation de 0,6 %, sans impact sur les grilles conventionnelles vétérinaires dont les valeurs sont toutes supérieures au Smic). ■

Ce tableau de bord est publié au début de chaque mois.

* Ventes de produits commercialisés par les ayants droit adhérents de l'Association interprofessionnelle d'étude du médicament vétérinaire (AIEMV) : médicaments vétérinaires (produits soumis à AMM) mais aussi produits de santé animale hors AMM (produits d'hygiène, petfood, parapharmacie...).
** AMV : acte médical vétérinaire (fixé par l'État).

Le chiffre du mois : les 10 ans de Valovet

Valovet est le seul *think tank* indépendant consacré à l'exercice vétérinaire libéral.

L'idée initiale : Rémi Gellé a lancé Valovet en novembre 2005, en y associant des acteurs de toutes les organisations professionnelles. La 1ère réunion du groupe a eu lieu le 17 janvier 2006.

Sa raison d'être : être un lanceur d'alerte, anticiper les évolutions sociétales pour garantir durablement la valorisation du vétérinaire en clientèle :

- valorisation quantitative : la rémunération du vétérinaire est basée avant tout sur la valeur de ses actes ;

- valorisation qualitative : l'exercice en clientèle permet de s'épanouir en étant maître d'œuvre de son destin ;

- valorisation individuelle : la motivation à exercer ce métier entretient l'estime de soi ;

- valorisation collective : les domaines d'activité adaptés ou élargis permettent à tous les vétérinaires de coexister durablement et de s'engager pour le bénéfice de la relation Homme-animal au sein de la société.

Ses réalisations phares :

- analyse de l'évolution des revenus des vétérinaires libéraux,

- alertes lancées sur le poids du médicament dans les structures vétérinaires,

- calcul du coût des actes,

- pédagogie sur le statut de libéral *versus* salarié,

- prévisions démographiques.

Son mode de fonctionnement : 19 membres bénévoles*, 5 administrateurs du SNVEL**, 14 issus de la « société civile vétérinaire », financement assuré par le SNVEL afin de garantir son indépendance vis-à-vis des entreprises privées ou publiques ; travail en mode collaboratif (écrivez à valovet-contact@snvel.fr pour toute idée, point de vue, suggestion sur les sujets traités, ou candidature pour devenir membre).

Les sujets abordés en 2016 : les revenus, le bonheur au travail, le mandat sanitaire, le poids du médicament, la valeur des clientèles en rupture, groupes de cliniques et performances financières, le temps de travail des libéraux, les centrales d'achats appartenant aux vétérinaires, les plans de prévention, l'utilisation du fichier client par des tiers. ■

* 19 membres actifs : Timothée Audouin (VetoEntraide), Françoise Bussiéras (coordinatrice du groupe, administratrice SNVEL), Patrick Cavanna (R2C), François Courouble (CARPV), Jacques Devos (Isovet), Joëlle Finez (administratrice SNVEL), Christelle Fournel (ENVA), Jean-Yves Gauchot (administrateur SNVEL), Christophe Hugnet, Laurent Jessenne (CVE),Thierry Jourdan, Jean-François Labbé (SNGTV), Eric Lejeau (administrateur SNVEL), Charles-François Louf (Avef), Philippe Mélon (Resovet), Jean-François Rousselot (Afvac), Pierre Sans (ENVT), Olivier Serre (administrateur SNVEL), Laurent Sochat.
** SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

L'UNAPL accompagne les professions libérales dans la mutation numérique

DÉVELOPPEMENT

La vocation de l'UNAPL* consiste, notamment, à anticiper les dossiers et sujets communs à l'ensemble des professionnels libéraux qu'elle représente. Dans cet esprit, face à l'enjeu croissant du développement du numérique et de ses conséquences pour l'activité et l'exercice des professions libérales, l'UNAPL a décidé de se doter d'une commission spécifique.

« La commission numérique de l'UNAPL portera sur les évolutions des compétences et des métiers au regard de la révolution numérique, son impact sur les entreprises libérales, sur l'évolution des relations au travail et sur la protection sociale », a précisé l'UNAPL le 21 janvier.

Ainsi, elle mènera, en lien avec les commissions existantes (concernent les affaires européennes, les affaires économiques et fiscales, les affaires sociales et la retraite et la prévoyance), une réflexion prospective qui viendra nourrir les prises de position de l'UNAPL.

Elle participera à l'élaboration des propositions que l'UNAPL apportera au débat dans le cadre de la loi numérique en préparation et sera composée de représentants des organisations membres de l'UNAPL.

«La commission numérique mènera une réflexion prospective.»

Cette commission, présidée par Serge Garrigou (géomètre-expert et secrétaire général adjoint de l'UNAPL), a été officialisée par le bureau national de l'UNAPL le 7 janvier. **V.D.**

* UNAPL : Union nationale des professions libérales.

Réagissez sur info@depecheveterinaire.com